Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Présentation du rapport annuel d'exploitation 2023 de la gestion déléguée des marchés forains

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE (présent à 19 h 22, à partir du point n° 3), M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, M. Bérenger CERNON, Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Jean-Paul REGEASSE donne pouvoir à Mme DOROT pour les points n° 1 et 2
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER

Absentes excusées :
Mme Audrey WACQUIEZ
Mme Victoire REFALO

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure GUIBERT

Reçu en préfecture
le 16/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241010-lmc19248H1-DE

Publication le 14/10/2024

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 2024/10/584

OBJET : **Présentation du rapport annuel d'exploitation 2023 de la gestion déléguée des marchés forains**

Le Conseil municipal,

VU l'article n° 52 de l'ordonnance n° 2016-55 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

VU le rapport annuel d'exploitation 2023 de gestion des marchés forains, communiqué par le délégataire, l'entreprise DADOUN,

CONSIDERANT, qu'en application de l'article L.1411-3 du CGCT, un délégataire de service public doit communiquer, chaque année, à la commune un rapport d'exploitation, afin qu'elle apprécie les conditions d'exécution de la délégation de service public,

CONSIDERANT que ce rapport comprend des indications techniques et financières, telles que précisées à l'article R.1411-7 du CGCT,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication dudit rapport lors de sa séance du 10 octobre 2024.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Le 16 octobre 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 16/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241010-lmc19248H1-DE

Publication le 14/10/2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

VILLE DE YERRES



SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Les marchés
- Sécurité et hygiène
- Etat des interventions de maintenance et d'entretien
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
    - *Nombre et liste des abonnés*
    - *Représentativité activités commerciales*
    - *Etats des entrées et sorties*
- Les évènements marquants de l'année
    - *Synthèse*
    - *Les notes d'information de l'année*
- *Bilan des sensibilisation RSE*
    - *Synthèse et planning*
    - *Conformité PUU*
    - *Tri des déchets*
- Données Administratives & Financières
    - *Compte d'exploitation*
    - *Explicatif*
- Animations
    - *Evènements*
    - *Budget*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Nature du service
Exploitation des marchés forains sous forme d'affermage

Autorité délégante
Ville de Yerres
60 Rue Charles de Gaulle
91330 Yerres



Délégataire
DADOUN Père et Fils
127 Bd du général Giraud
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contexte contractuel
Date de prise d'effet du contrat : 1er septembre 2022
Date de fin de contrat : 1er septembre 2027

Objet et étendue de la délégation

- Facturation et recouvrement de l'ensemble des droits de places, redevances et autres taxes
- Mesures de communication visant à assurer la promotion des sites
- Gestion des relations avec les commerçants
- Développement du commerce de bouche
- Animation des marchés
- Surveillance des installations de service
- Surveillance du stationnement et des opérations d'installation des commerçants
- Acquisition d'abris commerçants
- Entretien et maintenance courante des ouvrages
- Nettoyage des parties communes et abords
- Regroupement des immondices





LES MARCHÉS

Marché du Centre

Place du marché, rue de l'Abbé Moreau
Mercredi & Samedi de 08h00 à 13h30



Marché Rives de l'Yerres

Rue Pierre Coubertin
Dimanche de 08h00 à 13h30



SÉCURITÉ & HYGIÈNE

Règlementation

- Respect de l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants alimentaires sont régulièrement contrôlés par la DGCCRF et les services vétérinaires.
- Respect de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.
- Les commerçants sont équipés en vitrines réfrigérées pour la maîtrise de la chaîne de froid. Certains exerçant leur activité dans des véhicules spécialement aménagés.

ÉTATS DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Entretien préventif
Les charges des opérations de maintenance et d'entretien préventif correspondent à :

- Nettoyage de réseau ,
- Nettoyage des cheneaux
- Dépoussiérage des murs et parties hautes
- Dégraissage des sols
- Désherbage marché des Rives de l'Yerres,
- Dératisation
- Vérification périodique des installations électriques (SOCOTEC)

Entretien curatif
Les charges de fournitures, consommables et opérations d'entretien curatif correspondent :

- Réparation du portail (Rives de l'Yerres)
- Débouchage sanitaires (centre)
- Soudure porte (Rives de l'Yerres)
- Fourniture petit outillage, produits d'entretien

TARIFS APPLICABLES

La délibération n° 2023/05/432 du 25 mai 2023 du conseil municipal a fixé les tarifs de droits de place et de la redevance d'animation et de publicité des marchés forains pour l'année 2023.

Les tarifs de 2023 ont été actualisés en juin, avec un coefficient de 1,080 par rapport à 2022 (au lieu de 1,1035 résultant de l'application stricte de la formule contractuelle).

Marchés d'Yerres Tarifs 2022 (HT)	Centre	Rives de l'Yerres
Droits de place (profondeur maximale de 2 m)		
Places couvertes de 2m de linéaires de façade		
1ère place 2 m	6,51 €	3,32 €
2ème place 2 m	6,84 €	3,80 €
3ème place 2 m	7,11 €	4,57 €
4ème place 2 m et suivantes	7,37 €	5,48 €
Places découvertes, le mètre linéaire de façade	2,85 €	1,01 €
Place format encoignure ou de passage, supplément	4,10 €	1,51 €
Commerçants non abonnés, supplément par mètre linéaire de façade	0,61 €	0,61 €
Taxe de nettoyage (profondeur maximale de 2 m), le mètre linéaire de façade	0,33 €	0,33 €
Droits de déchargement par véhicule (véhicule ou remorque, à l'unité)	0,00 €	1,51 €
Droits de resserre, le mètre linéaire de façade, par objet et par jour	0,00 €	0,23 €
Redevance d'animation et de publicité, par commerçant abonné ou non abonné et par séance	5,55 €	1,93 €

Marchés d'Yerres Tarifs 2023 (HT)	Centre	Rives de l'Yerres
Droits de place (profondeur maximale de 2 m)		
Places couvertes de 2m de linéaires de façade		
1ère place 2 m	7,03 €	3,59 €
2ème place 2 m	7,39 €	4,10 €
3ème place 2 m	7,68 €	4,94 €
4ème place 2 m et suivantes	7,96 €	5,92 €
Places découvertes, le mètre linéaire de façade	3,08 €	1,09 €
Place format encoignure ou de passage, supplément	4,43 €	1,63 €
Commerçants non abonnés, supplément par mètre linéaire de façade	0,66 €	0,66 €
Taxe de nettoyage (profondeur maximale de 2 m), le mètre linéaire de façade	0,36 €	0,36 €
Droits de déchargement par véhicule (véhicule ou remorque, à l'unité)	0,00 €	1,63 €
Droits de resserre, le mètre linéaire de façade, par objet et par jour	0,00 €	0,25 €
Redevance d'animation et de publicité, par commerçant abonné ou non abonné et par séance	5,99 €	2,08 €

DONNÉES SUR L'OFFRE COMMERCIALE



CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ CENTRE

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Boucherie	2
Boulangerie Pâtisserie	1
Charcuterie	2
Crémiers	2
Epicerie	3
Fleuriste	1
Fruits et Légumes	3
Huîtres et Coquillages	1
Poissonnerie	2
Producteurs	1
Traiteur/Pdts Régionaux	3
Triperie	1
Volailler	2
Total général	**24**

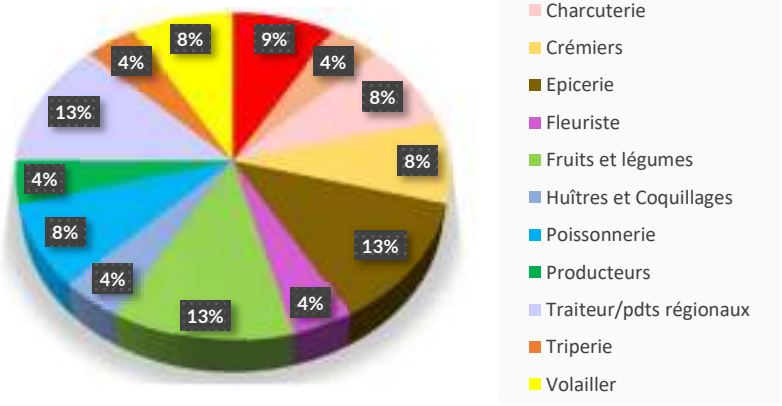

Entrées / Sorties

Mois	Activités commerciales	Entrées	Sorties
Février	Traiteur asiatique	1	
Novembre	Pomme de terre, ails, oignons		1
Décembre	Maraicher		1
Décembre	Maraicher	1	
	TOTAL	**2**	**2**

Entrées / Sorties

Pas de mouvement sur cette période

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DES RIVES DE L'YERRES

Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Boucherie	2
Epicerie	1
Fruits et Légumes	2
Poissonnerie	1
Producteurs	1
Rôtisserie	1
Triperie	1
Total général	**9**

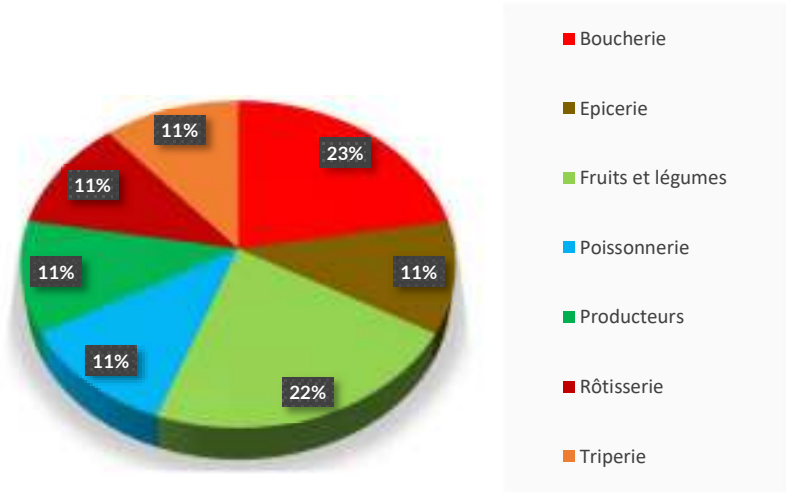

Entrées / Sorties

Mois	Activités commerciales	Entrées	Sorties
Juin	Traiteur Afro-Antillais		1
Novembre	BOF		1
	TOTAL	**0**	**2**

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Du 1er janvier au 31 décembre, 3 commissions se sont tenues. – *2 marchés*

Janvier	Juin	Septembre
25/01 Commission paritaire ODJ: 1. Calendrier prévisionnel des commissions 2023 2. Etat commercial des marchés 2.1 Suivi suite à précédente commission 2.2 Entrées/Sorties 2.3 Successions 2.4 Nouvelles demandes d'implantation à l'abonnement 3. Animations 2022/2023 4. Communication digitale 2023 5. RSE 6. Projet de création d'une nouvelle armoire électrique et déploiement des lignes d'alimentations 7. Divers	28/06 Commission paritaire ODJ: 1. Projet d'implantation bornes électriques du marché 2. Etat commercial des marchés 2.1 Entrées 2.2 Suivi commerçant 3. Animations 2023 4. Développement durable 5. Questions diverses	27/09 Commission paritaire ODJ: 1. Etat commercial des marchés 2.1 Entrées/Sorties 2.2 Suivi des demandes d'abonnement 3. Animations fin 2023 et début 2024 4. RSE 5. Divers

Application du règlement

Nous dénombrons 17 courriers envoyés.
Il s'agit de notifications et rappels au règlement adressés sur constats d'infractions.

- 1 courrier – 2ème relance pour le motif absence,
- 1 courrier de mise en demeure pour absences et impayés,
- 1 courrier de rappel au règlement pour stationnement irrégulier,
- 4 courriers de résiliation d'abonnement et demandant la régularisation d'impayés,
- 1 courrier de relance pour impayés suite résiliation,
- 9 courriers pour régularisation d'impayés.

Notes aux commerçants:

13 notes d'information ont été émises à destination de nos commerçants avec des sujets allant des animations, à la revalorisation des tarifs, au rappel des règles de tri des déchets, au rappel des règles de stationnement, à la vérification métrologique des balances, à l'opération octobre rose, à l'application des pénalités sur les impayés.

Toutes présentées et accompagnées par le régisseur placier.

Relations Ville – Concessionnaire

Nous nous sommes réunis en commission paritaire 3 fois au cours de l'année.
Lors de cette assemblée ont été abordés les points suivants :
- Le calendrier prévisionnel des commissions,
- L'état commercial des marchés,
- Les animations,
- La communication digitale,
- Le RSE,
- Le projet d'implantation des bornes électriques,
- Les questions diverses.

Ces réunions restent consultatives, les décisions relevant de l'autorité municipale.

Mise en place d'envoi de rapports mensuels

Les informations contenues dans ces rapports sont:

- Contacts ville / Dadoun
- Listing abonnés
- Evènements marquants



DADOUN

ANIMATIONS DE LA FÊTE DES MERES 2023



NOTE AUX COMMERCANTS

MARCHES DE YERRES

Centre & Coubertin

DATE : Le dimanche 4 juin 2023 – 9h30 – 13h30

CONTENU ET DERROULEMENT DES ANIMATIONS :

- Jeu de ticket à gratter pour tenter de remporter des cadeaux ! – 9h-13h

IMPORTANT :

- Affiches (A3 et format kakémono (2,1x0,80cm)) passées en amont de l'opération et le jour des animations par le placier.
- Les tickets à gratter vous seront donnés le matin des animations pour que vous puissiez les distribuer à votre clientèle durant le marché.
- Les lots possibles à gagner :
  - Marché Centre : 10 bouquets de fleurs à aller récupérer directement auprès de Chris Fleurs en échange du ticket à gratter gagnant ou 10 invitations à aller récupérer auprès de Chris Fleurs Agalerosel.
  - Marché Coubertin : 5 chèques cadeaux pour un soin beauté en institut de la ville.
- Les gagnants munis de leur ticket gagnant devront se présenter auprès d'une hôtesse dédiée qui en échange du ticket leur donnera leur cadeau.

COMMUNICATION DIGITALE :

- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relaieront sur les réseaux sociaux les animations.

Merci de votre collaboration et bonnes ventes de Fête des Mères !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

DADOUN

Revalorisation des tarifs droits de place 2023
Marchés de Yerres

Le 05 juin 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

Nous vous informons de la prochaine revalorisation annuelle des tarifs des droits de place des marchés de la ville de Yerres, à hauteur de 8%, à compter du 12 juin 2023, conformément à la délibération du Conseil Municipal datée du 25 Mai 2023.

Marchés forains de YERRES	Centre		Bloss de l'Yerres	
Mètre linéaire au 1er juin 2022 (juin exprimés HT)	Au comptant	Abonnement 2023 (+ 8%)	Au comptant	Abonnement 2023 (+ 8%)
Droits de place (prix pour 1 mètre linéaire de 2 mètres)				
Places réservées (le 2 mètres linéaires de façade)				
1ère tranche (2 mètres)	3,410	3,683	3,410	3,683
2ème tranche (2 mètres)	3,410	3,683	3,410	3,683
3ème tranche (2 mètres)	3,410	3,683	3,410	3,683
4ème tranche (2 mètres) et suivantes	3,410	3,683	3,410	3,683
Place abonnement (2 mètres linéaires de façade)	3,410	3,683	3,410	3,683
Place forfait occasionnel (au trimestre)	3,410	3,683	3,410	3,683
Emplacement des commerçants sédentaires (au mètre linéaire de façade)	3,410	3,683	3,410	3,683
Taxe de stockage (emplacement réservé pour le stockage, au mètre linéaire de façade)	3,410	3,683	3,410	3,683
Droits de stationnement des véhicules (véhicules commerciaux, camions)	3,410	3,683	3,410	3,683
Droits de raccord (au mètre linéaire de façade, par mètre linéaire)	3,410	3,683	3,410	3,683
Droits de stationnement et de publicité (pour commerçants ambulants ou non sédentaires)	3,410	3,683	3,410	3,683

Sincères salutations,

Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX

DADOUN

Note d'information
Rappel des règles de tri des déchets
Marché du Centre – Ville de Yerres

Le 25 janvier 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

La Ville de Yerres nous signale un entrepôt anarchique de vos déchets au point de regroupement dédié à cet effet.

Nous vous rappelons que vous devez trier vos déchets comme suit :

- Déverser les fruits et légumes gâtés dans les conteneurs
- Compacter les cartons vides
- Empiler les cageots vides à côté des conteneurs

Cette organisation exigée par les services permet une efficacité optimale en terme de collecte par les agents dédiés à cette prestation.

Sachant compter sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Chers commerçantes, Cher commerçants, nos sincères salutations.

Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX

DADOUN

Note d'information
Rappel des règles de stationnement
Ville de Yerres

le 18 juillet 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

La ville de Yerres nous signale un stationnement irrégulier de vos véhicules autour de ses marchés.

Nous vous rappelons à cet effet les articles concernant le stationnement issus du Règlement général des marchés :

- Article 10 – Déchargement et rechargement des véhicules des commerçants

L'accès des véhicules ou remorques sur les emplacements n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seules opérations de déchargement et de rechargement des marchandises et matériels.
Immédiatement après le déchargement, les véhicules des commerçants non autorisés à stationner sans que ceux de leurs employés éventuels, doivent libérer le périmètre des marchés conformément aux horaires fixés à l'article 2, ainsi que leurs abords (qui pourraient être définis par arrêté municipal) afin de faciliter l'accès au stationnement des véhicules de la clientèle.
Ils occuperont les emplacements de stationnement définis et réalisés par Arrêté Municipal. Ces derniers pourront donner lieu à la perception d'une redevance éventuelle. Tout autre stationnement restant à la charge des commerçants.

- Article 11 – Stationnement des véhicules des commerçants

Les camions magasin et remorques spécialement aménagés pour l'exercice du commerce, après accord préalable du Maire sont autorisés à stationner sur l'emplacement, à la condition de ne pas empêcher sur un autre emplacement de commerce, un passage de sécurité, une allée ou un passage réservé.
Pour les véhicules dont autorisés à stationner dans le périmètre des marchés lors des séances, les moteurs d'emplacement doivent prévoir un équipement de protection des sols à l'égard des colonnes notamment par pertes d'huiles ou de gazoil, etc.
Comme pour le matériel, les véhicules ne doivent occasionner aucune dégradation ou modifiement, quelle que soit leur nature.
L'autorité dépositaire des pouvoirs de police peut être conduite à prendre toutes dispositions susceptibles d'assurer la commodité et la sécurité de la circulation et du stationnement sur les marchés et leurs abords.

Tout manquement ou dégradation dûment constatée nécessitant l'intervention des services de la ville ou du personnel du délégataire en lieu et place du contrevenant entraînera une facturation spécifique de la prestation accomplie. Son non paiement sera considéré comme une infraction grave au règlement.

Sachant compter sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Chères commerçantes, Chers commerçants, nos sincères salutations.

Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX
Foires – Foires – Marchés

DADOUN
GROUPE
FAIRE VIVRE LE CŒUR DES VILLES

ANIMATIONS DE LA RENTREE 2023

NOTE D'INFORMATION AUX COMMERÇANTS

MARCHES D'YERRES : RIVES DE L'YERRES



DATES & ANIMATIONS :

- **Une rentrée gourmande** : Jeu de question quiz avec animateur micro pour tenter de remporter des bons d'achat d'une valeur de 5€ !
- bons d'achat valables uniquement auprès des commerçants du marché le dimanche 17 septembre 2023.

- l'animateur valorisera tous vos produits, animera le marché et fera participer le public à l'animation.

Grâce à notre partenaire Saveurs Commerce, des dizaines de tote-bags seront également à gagner par des questions quiz.

Procédure de remboursement des bons d'achat :
- Remettre au placier vos bons d'achat tamponnés ou en précisant, votre nom, prénom et enseigne, corp de métier.
- à remettre au placier au plus tard le 1er octobre.

Moyens de communication :
- Des affiches ont été positionnées sur le marché.
Événement relayé par les services de communication digitale

Merci de votre collaboration,



Votre concessionnaire

DADOUN
GROUPE
FAIRE VIVRE LE CŒUR DES VILLES

ANIMATIONS DE LA RENTREE 2023

NOTE D'INFORMATION AUX COMMERÇANTS

MARCHES D'YERRES : CENTRE



DATES & ANIMATIONS :

- **Une rentrée gourmande** : Jeu de question quiz avec animateur micro pour tenter de remporter des bons d'achat d'une valeur de 5€ !
- bons d'achat valables uniquement auprès des commerçants du marché le samedi 16 septembre 2023.

- l'animateur valorisera tous vos produits, animera le marché et fera participer le public à l'animation.

Grâce à notre partenaire Saveurs Commerce, des dizaines de tote-bags seront également à gagner par des questions quiz.

Procédure de remboursement des bons d'achat :
- Remettre au placier vos bons d'achat tamponnés ou en précisant, votre nom, prénom et enseigne, corp de métier.
- à remettre au placier au plus tard le 1er octobre.

Moyens de communication :
- Des affiches ont été positionnées sur le marché.
- Événement relayé par les services de communication digitale

Merci de votre collaboration,



Votre concessionnaire

DADOUN

Note d'information

Vérification métrologique des balances

Le 14 septembre 2023

Chères commerçantes, Chers commerçants,

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, nous vous invitons à vérifier l'étiquette d'homologation de vos balances.

En effet, toute balance utilisée à des fins commerciales doit présenter une vignette verte en cours de validité. Une homologation périodique est obligatoire tous les deux ans.
La vignette doit être visible pour le consommateur.
Il est interdit d'utiliser un instrument avec une vignette rouge ou une vignette verte dépassée.



Sachant compter sur votre vigilance et votre collaboration,

Votre concessionnaire

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX

DADOUN

NOTE D'INFORMATIONS AUX COMMERCANTS :

OPERATION OCTOBRE ROSE 2023

Marché Centre - Yerres

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Ville de Yerres s'associe à la Ligue contre le Cancer, afin de promouvoir la prévention du cancer du sein et son dépistage.

Des élus, bénévoles et lycéens seront présents sur le Marché du Centre, les 4, 11, 14, 18, 21 et 25 octobre 2023, pour la vente de produits dont les profits seront intégralement reversés à la Ligue.

Yerres remercie ses commerçants pour leur mobilisation pour cette cause qui répond à un réel enjeu de santé publique.

En vous remerciant pour votre aimable participation,

Votre Concessionnaire

DADOUN

Note d'information – Yerres

Application des pénalités sur les impayés

Chères commerçantes, Chers commerçants,

CONCESSION DE DROITS COMMUNAUX

NOTE D'INFORMATION COMMERÇANTS

Dimanche 29 octobre 2023

Marché : Coubertin

Ville de : YERRES



Contenu et déroulement des animations :

Thématique : Halloween

Un **Atelier Maquillage pour les enfants** : Les maquillages sont uniques et personnalisés, réalisés en un minimum de temps avec un maximum de qualité sur le thème d'Halloween.

- Un **Atelier Maquillage** (de 7h à 9h) pour vous faire maquiller avant l'ouverture du marché.
- Des bonbons vous seront distribués afin de les offrir à vos clients.

Moyens de communication :

- Des affiches seront installées sur le marché avant l'opération.
- Événement relayé par les services de communication :
  - Communication Digitale : Facebook , Instagram, Twitter, pour relayer au mieux l'événement.

Merci de votre collaboration

DADOUN

NOTE D'INFORMATION COMMERÇANTS

Samedi 28 octobre 2023

Marché : Centre-Ville

Ville de : YERRES



Contenu et déroulement des animations :

Thématique : Halloween

- Un **Atelier Maquillage pour les enfants** : Les maquillages sont uniques et personnalisés, réalisés en un minimum de temps avec un maximum de qualité sur le thème d'Halloween.
- Un **Atelier Maquillage** (de 7h à 9h) pour vous faire maquiller avant l'ouverture du marché.
- Des bonbons vous seront distribués afin de les offrir à vos clients.

Moyens de communication :

- Des affiches seront installées sur le marché avant l'opération.
- Événement relayé par les services de communication :
  - Communication Digitale : Facebook , Instagram, Twitter, pour relayer au mieux l'événement.

Merci de votre collaboration

DADOUN

NOTE D'INFORMATION AUX COMMERCANTS



Marché : Rives de L'Yerres - YERRES
Dimanche 17/12/2023 de 9h à 13h

Contenu et déroulement des animations :

- Père Noël en déambulation
- Distribution de papillotes de chocolats par le Père Noël
- Chaque commerçant recevra un kit de décoration avec bonnets de Noël.

Moyens et Supports de communication :

- Affiches
- Événement relayé sur les réseaux sociaux

Merci pour votre collaboration,

Votre concessionnaire

DADOUN

NOTE D'INFORMATION AUX COMMERCANTS



Marché : Centre-Ville - YERRES
Samedi 16/12/2023 de 9h à 13h

Contenu et déroulement des animations :

- Père Noel en déambulation
- Distribution de papillotes de chocolats par le Père Noël
- Chaque commerçant recevra un lot de décoration avec bonnets de Noël.

Moyens et Supports de communication :

- Affiches
- Événement relayé sur les réseaux sociaux

Merci pour votre collaboration,

Votre concessionnaire
DADOUN

BILAN DE SENSIBILISATION RSE



INTRODUCTION

Dans le cadre de notre contrat de délégation, notre équipe RSE intervient régulièrement sur les marchés de Yerres, pour des sessions de sensibilisation à destination des commerçants.

Les thèmes abordés :

- Interdiction des sacs/contenants plastiques à usages uniques (PUU).
- Tri des déchets.
- Gaspillage alimentaire.

SYNTHESE ET PLANNING

2 sensibilisations
1 marché sensibilisé
32 sensibilisations commerçants

Actions	Ja 23	Fe 23	Ma 23	Av 23	Ma 23	Ju 23	Ju 23	Ao 23	Se 23	Oc 23	No 23	Dé 23
Centre							17/06					13/12
Coubertin												

Marché Centre – 13/12

Conformité PUU

Distribuez-vous des sacs conformes ?

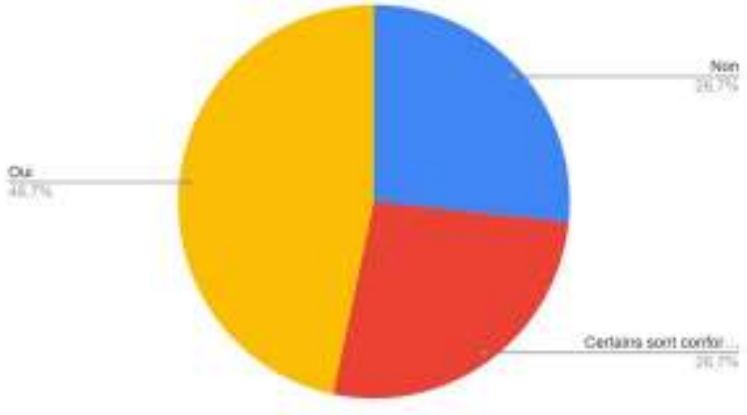

- Parmi les commerçants sensibilisés **37,5% proposent des sacs conformes ;**

- Tous les commerçants distribuent leurs sacs à la demande.

Marché Centre – 13/12

Tri des déchets sur le marché

Triez-vous les déchets sur le marché ?

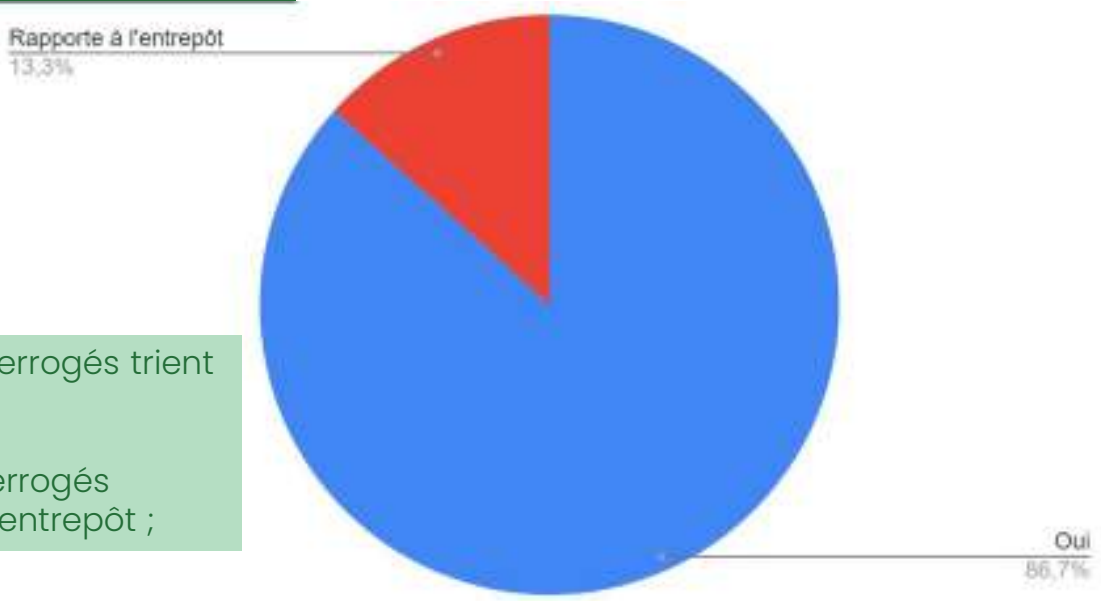

•86,7% des commerçants interrogés trient les déchets sur le marché.

•13,3% des commerçants Interrogés rapportent leurs déchets à l'entrepôt ;

Données administratives et financières



Recettes des droits de place - Marché du Centre	**136 267 €**
dont abonnés	129 651 €
dont volants	6 616 €
Recettes des droits de place - Marché des rives de l'Yerres	**28 521 €**
dont abonnés	26 243 €
dont volants	2 278 €
Total recettes des droits de place	**164 788 €**
Redevance animation	19 336 €
Total produits	**184 124 €**
Achats	**1 860 €**
Produit d'entretien	1 860 €
Fournitures administratives	
Services extérieurs	**94 271 €**
Entretien et maintenance	9 947 €
Redevance d'occupation du domaine public	77 453 €
Autres contrats (contrôles…)	1 161 €
Assurances	5 709 €
Redevance Variable (35 % du CA > au prévisionnel)	- €
Autres services extérieurs	**31 857 €**
Animation et communication des marchés	19 336 €
Frais de siège	12 520 €
Impôts et taxes	
Charges de personnel	**48 264 €**
Direction	4 646 €
Administratif	5 441 €
Placier	19 875 €
Agent(s) technique(s)	18 302 €
Total Charges d'exploitation	**176 251 €**
Résultat d'exploitation	**7 873 €**
Charges financières	222 €
Résultat courant	**7 651 €**
Impôt sur les sociétés	1 913 €
Résultat net	**5 738 €**

COMPTES D'EXPLOITATION 2023

Explicatif

Compte-tenu du changement de contrat sur 2022, nous vous proposons un compte d'exploitation comparé au prévisionnel.

►Le total des **recettes des droits de place** s'élève à 164 788 €. Il est inférieur de 1 809 €, soit -1,09% par rapport au prévisionnel.

- Pour le marché du Centre : -855€ pour les abonnés (soit -0,66%) et –1 167 € pour les volants (soit -15,00%).

- Pour le marché des Rives de l'Yerres : +333€ pour les abonnés (soit 1,25%) et -120 € (soit -5%) pour les volants.

► Le total des **charges d'exploitation** est supérieur de 5 903 € (soit +3,47%) par rapport au prévisionnel. Cette augmentation est notamment dû aux indexations des charges de personnel et à la redevance d'occupation public (+3 453 €, soit +4,67%). La redevance représente 42, 07 % du total des produits (le CA prévisionnel n'ayant pas été atteint, il n'y a pas de redevance variable) .

►Notre résultat net est de 5 738 € au 31/12/23 et est inférieur de 5 151 € au prévisionnel (-47,30%).

ANIMATIONS



ÉVÈNEMENTS

4 dispositifs majeurs déployés du 1er janvier au 31 décembre 2023

Année 2023	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Fête des mères				4						
Animation de la rentrée							16 & 17			
Halloween								28 & 29		
Noël										16 & 17

FÊTE DES MÈRES (JUIN 2023)



Un dispositif mis en place à l'occasion de la Fête des Mères.



Rappel du plan d'action:

Dimensionnement :
1 journée d'action : le dimanche 4 juin
Horaire d'animations : 9h00 à 13h00 en continu



Contenu et déroulement de l'animation:
Distribution de ticket à gratter par les commerçants.
- Marché du centre: 10 bouquets de fleurs ou 60 éventails à gagner;
- Marché Couberin: 5 chèques cadeau pour un soin beauté en institut à gagner.

Moyens et supports de communication:

- Affiches A3 et format kakémono.
- Avant, pendant et post opérations, nos équipes relaieront sur les réseaux sociaux les animations.



ANIMATION DE LA RENTRÉE (SEPTEMBRE 2023)

Un dispositif mis en place à l'occasion de la rentrée.

Contenu et déroulement des animations:

Centre samedi 16 septembre

- Jeu de question quiz avec animateur micro pour tenter de remporter des bons d'achat d'une valeur de 5€ et des tote-bags.
  - *200 bons d'achat d'une valeur de 5€*
  - *100 tote-bags « saveurs et commerce »*

Coubertin dimanche 17 septembre

- Jeu de question quiz avec animateur micro pour tenter de remporter des bons d'achat d'une valeur de 5€ et des tote-bags.
  - *100 bons d'achat d'une valeur de 5€*
  - *100 tote-bags « saveurs et commerce »*

Communication mise en place:

- Des affiches positionnées à des endroits stratégiques.
- Nos équipes Communication digitale relaieront les événements sur nos pages dédiées.





HALLOWEEN (OCTOBRE 2023)

Un dispositif mis en place pour halloween – *2 marchés*



Contenu et déroulement des animations:

Centre samedi 28 octobre

- Atelier maquillage pour les enfants
  - *Les maquillages sont uniques et personnalisés, réalisés en un minimum de temps avec un maximum de qualité sur le thème d'halloween*
- Atelier maquillage pour les commerçants
  - *Maquillage avant l'ouverture*
- Distribution de bonbon par les commerçants



Coubertin dimanche 29 octobre

- Atelier maquillage pour les enfants
  - *Les maquillages sont uniques et personnalisés, réalisés en un minimum de temps avec un maximum de qualité sur le thème d'halloween*
- Atelier maquillage pour les commerçants
  - *Maquillage avant l'ouverture*
- Distribution de bonbon par les commerçants







Communication mise en place:

- Des affiches seront installées sur le marché avant l'opération.
- Nos équipes Communication digitale relaieront les événements sur nos pages dédiées.

NOËL (DECEMBRE 2023)

Les marchés célèbrent la magie de Noël – *2 marchés*

Contenu et déroulement des animations:

Centre samedi 16 décembre de 9h à 13h
- Père noël en déambulation.
- Distribution de papillotes de chocolat par le père noël.
- Kit de décoration avec bonnets de Noël, guirlande et suspensions distribué à chaque commerçant.

Coubertin dimanche 17 décembre de 9h à 13h
- Père noël en déambulation.
- Distribution de papillotes de chocolat par le père noël.
- Kit de décoration avec bonnets de Noël, guirlande et suspensions distribué à chaque commerçant.

Communication mise en place:
- Des affiches seront positionnées sur les stands des commerçants pendant la tenue avant et pendant l'opération.
- Pendant l'opération, nos équipes Communication digitale relaieront les événements sur nos pages dédiées.



BUDGET

BUDGET 2023

SOLDE 2022	**974,00**
RECETTES ANIMATION	**19 336,48**
DEPENSES ANIMATION	**- 15 395,07**
Regul Halloween 2022	- 2 288,60
Fête des mères	- 1 803,40
Fête de la gastronomie / Animation bon d'achats	- 3 481,25
Halloween	- 4 592,41
Octobre Rose	- 252,08
Noel	- 2 977,33
SOLDE 2023	**4 915,41**